

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

HORAIRE : vendredi 28 mai de 11h00 à 12h00

Elu référent :

Raphaël PRACA, adjoint au maire du Pecq en charge des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative, des Conseils de quartier et du Jumelage.

SUJET :

Amplifier la dynamique sportive de son territoire grâce au label « Terre de Jeux »

CONTEXTE :

Le label « **Terre de Jeux 2024** » a été présenté le 17 juin 2019 avec l'objectif d'enclencher une dynamique sportive sur tout le territoire français dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris-2024.

Ce label s'adresse au mouvement sportif ainsi qu'aux **collectivités territoriales** qui souhaitent profiter des jeux pour développer le sport sur leur territoire.

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, les collectivités territoriales peuvent ainsi être labellisées et profiter de l'opportunité des Jeux pour lancer ou accélérer leurs projets de développement autour du sport.

Le label « Terre de Jeux 2024 » vient donc récompenser chaque territoire engagé dans une démarche globale autour des Jeux de manières diverses, par exemple : participation à la Journée olympique du 23 juin, organisation de la Semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires, accompagnement des athlètes locaux, investissement dans les infrastructures...

Le label doit permettre à chacun de contribuer à trois grands objectifs :

- **Célébration** : faire vivre à tous les émotions des Jeux
- **Héritage** : changer le quotidien des Français grâce au sport
- **Engagement** : pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre

En Ile-de-France, en plus de la Métropole du Grand Paris, **300 collectivités ont pour l'instant été labellisées** dont :

- 62 dans les Yvelines
- 52 en Seine-et-Marne
- 43 dans le Val d'Oise

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

- 41 en Essonne
- 41 en Seine-Saint-Denis
- 31 dans les Hauts-de-Seine
- 30 dans le Val-de-Marne

Il est toujours possible de postuler pour demander l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » via le site internet <https://terredejeux.paris2024.org/>

Le délai d'instruction des demandes est de quelques semaines. Chaque mois, une nouvelle promotion est annoncée sur les réseaux sociaux de Paris-2024.

OBJECTIFS :

- ✓ Faire un point d'étape sur le Label « Terre de Jeux » : nombre de collectivités labellisées, actions engagées...
- ✓ Informer les collectivités qui ne sont pas labellisées sur le dispositif

LES INTERVENANTS :



Romain LACHENS, Directeur de l'Engagement au *Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024*



Johann PELLICOT, Responsable de la coopération territoriale au *Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024*

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

- **Introduction de la séance par l'élu référent :**

Raphaël PRACA a initié cette séance en indiquant que le label « **Terre de Jeux 2024** » était un très bon outil permettant de faire participer tout le territoire à la fête des Jeux de Paris-2024, de créer une dynamique autour de cet événement. La crise sanitaire a freiné les collectivités dans leurs actions en faveur des Jeux mais ce label permettra de les faire repartir.

- **Intervention de Romain LACHENS et de Johann PELLICOT : « Engagement des territoires, Paris-2024, les Jeux de tous les Français »**

Les Jeux 2024 seront uniques et ambitieux puisque pour la première fois dans l'histoire des Jeux en France, **les territoires y seront pleinement associés**. Jusqu'à présent, les lieux n'accueillant pas d'évènement olympique étaient soit des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ), soit des relais de la flamme. Avec les Jeux 2024, les territoires joueront aussi un **rôle stratégique**.

Ainsi, les JOP Paris-2024 associent les territoires. Ceux qui accueilleront une épreuve (situés dans toute la Métropole et en Outre-Mer) auront le statut de **collectivités de Paris-2024**. Ces territoires seront moteurs de l'engagement.

Le Label « Terre de Jeux 2024 »

De plus, en **2019**, a été lancé le label « **Terre de Jeux 2024** », qui est un **catalyseur** des actions des territoires. Ce label doit donner la possibilité aux collectivités qui le souhaitent, de s'engager pour **faire vivre les Jeux** et **consolider un héritage local et durable**. Les territoires seront associés aux **grands programmes** qui auront lieu jusqu'en 2024, à l'instar des Jeux de Tokyo 2021, des olympiades culturelles, de la présentation du relais de la flamme, du forum annuel Terre de Jeux 2024, etc.

L'origine de ce label vient d'une volonté forte du président du **Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et paralympiques (COJO)**, **Tony ESTANGUET**, de **faire perdurer les Jeux dans le temps**. Au-delà des JOP, l'évènement doit servir pour le futur de la France. Fort de ce constat, l'objectif est donc de permettre une **appropriation** des Jeux par la population. Le COJO a donc créé ce label « Terre de Jeux 2024 » qui est un **outil d'aide pour les collectivités territoriales**.

A l'heure actuelle, **1602 communes et intercommunalités sont labellisées**.

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

Engagements du COJO :

- **Informer** : notamment avec des kits de communication, des fiches thématiques, pour accompagner les collectivités.
- **Valoriser et accompagner** : par exemple en donnant accès aux évènements Paris-2024, en invitant les territoires labellisés aux temps forts.
- **Animer** : en donnant notamment accès aux programmes de Paris-2024 (bénévoles, relais de la flamme), en offrant la possibilité d'une participation aux challenges dédiés « Terre de Jeux 2024 » (avec des récompenses etc), ou encore en proposant un accès à une boutique dédiée pour acheter des goodies.

Conclusion

Aujourd'hui, un territoire labellisé « **Terre de Jeux 2024** » dispose d'une marque proche du label Paris-2024.

En **mai 2021** le dispositif **Explore** a été renouvelé pour une deuxième année. Il a pour objectif de valoriser les projets déjà portés par les collectivités et **de mettre en lumière des parcours sportifs au niveau local**.¹ Cette année, ce dispositif est étendu aux **parcours accessibles**, en lien avec le Comité paralympique.

Le 23 juin 2021, à l'occasion de la **Journée olympique**, les territoires labellisés « Terre de Jeux 2024 » auront accès à des outils du COJO. Ces outils seront axés autour du « supporterisme ». L'objectif sera de mettre en place des actions permettant à la population de soutenir les athlètes qui partent à Tokyo. Le comité récompensera les territoires qui auront porté ce genre de projets.

▪ Questions/réponses :

Quel est le processus pour se faire labelliser ?

- **Romain LACHENS** : Pour se faire labelliser, il faut simplement se rendre sur le site Terre de Jeux 2024 : <https://terredejeux.paris2024.org/> . Il est intéressant d'avoir un référent pour ce label dans la collectivité, ce qui permet de faire le lien entre le COJO et la collectivité.

¹ A titre d'exemple, en 2020, la ville d'Hazebrouck a publié ses parcours sportifs, soutenus par le label « Terre de Jeux 2024 » : <https://www.ville-hazebrouck.fr/actualites-article/terre-de-jeux-2024-explore-les-territoires-dhazebrouck/>

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

En quoi le label implique-t-il les communes sur les évènements ?

→ **Romain LACHENS** : Nous avons souhaité que ce label soit le plus simple possible. Il y a des « figures imposées » et des « figures libres ». Pour les « figures imposées », nous aimerions que les collectivités labellisées s'impliquent sur la Semaine olympique chaque année, et sur la Journée olympique du 23 juin. Sur les trois prochaines années, il y aura des grands programmes et les communes pourront s'impliquer. Concernant les « figures libres », nous essaierons de valoriser ces initiatives. Par exemple, si une commune organise une course libre, il serait bien qu'elle soit colorée « Terre de Jeux 2024 ». Des déplacements du COJO sont prévus sur les territoires avec Tony ESTANGUET. Du fait de la crise sanitaire, nous ne nous sommes pas beaucoup déplacés, mais désormais, nous allons réellement renforcer nos déplacements pour valoriser les actions des territoires. En plus, nous avons renforcé les canaux d'information du label (Facebook, mails thématiques). Le nouveau site internet Terre de Jeux 2024 peut lui aussi valoriser les initiatives territoriales.

De nombreux territoires organisent des petits évènements sportifs. Grâce au site Terre de Jeux 2024, peut-on valoriser ces évènements, les faire connaître, et s'inspirer des évènements des autres ?

→ **Romain LACHENS** : Tout à fait. Vous pouvez colorer ces évènements « Terre de Jeux 2024 ». L'objectif pour le COJO est aussi de repérer, lors de ses déplacements, des bonnes pratiques, qui peuvent ensuite être partagées avec les collectivités. Nous nous sommes récemment déplacés à Bourges, qui met en place, pour tous les enfants de la ville, des olympiades autour d'une dizaine de sports. Lorsqu'une commune a un projet d'ampleur, le comité peut apporter son aide. La commune peut utiliser le label. Toutefois, l'utilisation du label est encadrée.

« Terre de Jeux 2024 » est un réel outil de communication, les médias font de nombreux articles sur le sujet. C'est aussi un accélérateur de dépenses publiques dans le sport.

Récemment, le COJO a signé **deux conventions** très importantes :

1. Avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) : **les communes labellisées « Terre de Jeux 2024 » peuvent candidater pour avoir des subventions pour des équipements de proximité en libre-service.** Les labellisés sont prioritaires pour avoir des subventions de l'ANS. Cette convention permet aux communes d'avoir une double identité ANS et Terre de Jeux. Le COJO espère que ce dispositif permettra d'apporter un **héritage matériel**, et que de très nombreux terrains libre-service seront créés, aux couleurs du label « Terre de Jeux 2024 ».

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

2. Une autre convention avec l'ANS : dans le cadre du plan **Action Cœur de ville**, pour les villes de taille moyenne, et prochainement, probablement aussi à destination des petites villes. L'objectif de cette convention est de **financer du design actif, dans le cœur des villes**.

Nous organisons régulièrement des petites olympiades avec les anneaux pour les enfants. Le fait d'inscrire notre olympiade dans le cadre du label va-t-il nous empêcher d'utiliser ces anneaux ?

- **Romain LACHENS** : En effet, il faut faire attention à ne pas utiliser les anneaux qui sont réservés aux partenaires des JOP. En 2012, une boulangerie londonienne avait, sans mauvaise intention, fait des donuts en forme d'anneaux. En conséquence, le CIO lui avait infligé une grosse amende. Il faut donc utiliser le label « Terre de Jeux 2024 » mais pas les anneaux, pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

J'organise deux évènements sportifs en juin, en lien avec les écoles élémentaires. Comment puis-je faire figurer le label « Terre de Jeux 2024 » sur ces évènements ? Quelles animations en lien avec le label puis-je faire au forum des associations, qui a lieu en septembre, sachant que mon budget est limité ?

- **Romain LACHENS** : Si ces écoles ont le label « Génération 2024 », elles participent à la Semaine olympique et paralympique chaque année en février, soutenue par le ministère de l'Education nationale, qui incite les jeunes à bouger plus. Si les écoles ont participé, elles recevront les informations. Sinon, il est possible de nous envoyer un email avec la description du projet. La plupart des informations sont sur Internet mais nous restons disponibles pour répondre à vos questions. Les évènements sportifs dans les communes peuvent être colorés « Terre de Jeux 2024 ». Il est aussi parfois possible de mobiliser des médias.

Concernant le forum des associations, il est vrai qu'il n'est actuellement pas prioritaire car nous gérons prioritairement les Jeux de Tokyo. Nous travaillons sur un dispositif qui favorisera la reprise du sport en club. Pour les prochaines semaines, l'enjeu est avant tout de communiquer autour des JO de Tokyo 2021. Nous souhaitons encourager les athlètes français pour qu'ils ne se sentent pas seuls. Nous allons ainsi mettre en place des dispositifs de « supporterisme ».

- **Johann PELLICOT** : Nous avons régulièrement cette discussion avec les collectivités. Nos projets sont établis sur une période de 4 ans et il est donc vrai que parfois, notre temporalité n'est pas la même que celle des collectivités. C'est pourquoi nous ne sommes pas encore prêts pour le forum des associations.

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

Lorsqu'une commune organise un évènement sportif qui comprendrait potentiellement une reproduction d'anneaux olympiques, faut-il que chaque évènement soit labellisé « Terre de Jeux 2024 », afin que la commune soit protégée ?

- **Romain LACHENS et Johann PELLICOT** : Le label « Terre de Jeux 2024 » ne permet pas de reproduire les anneaux olympiques, il n'est pas une protection. Les anneaux sont protégés. L'utilisation des anneaux reste toutefois possible dans le cadre scolaire, dans le cas où des écoliers reproduiraient des anneaux. En revanche, il ne faut pas reproduire les anneaux dans un cadre plus formel, par exemple, à côté de partenaires d'une commune. Parfois certaines collectivités font des dessins d'anneaux, des évènements avec des anneaux, des statues d'anneaux. Dans ces cas, ce n'est pas autorisé. Par précaution, les communes peuvent demander au COJO, en amont d'un évènement, pour savoir si l'utilisation des anneaux dans tel ou tel cadre est possible. La plupart du temps, nous essayons de trouver des « voies de passage ».

Notre forum des associations a une fréquentation habituelle de 8000 à 10 000 personnes. Combien de temps faut-il pour s'organiser pour valoriser « Terre de Jeux 2024 » sur le forum, en sachant que certains évènements peuvent être organisés au dernier moment ?

- **Romain LACHENS** : Cette année, nous allons simplifier les démarches. Nous allons proposer un kit de communication que les communes pourront utiliser pour que le forum des associations soit aux couleurs de « Terre de Jeux 2024 ». Toutefois, cela dépendra en partie des jauges sanitaires. Il est probable que nous ne proposerons pas de gros évènements en septembre.

Dans le cadre de la Journée olympique du 23 juin, nous avons eu des réponses positives de certains athlètes qui viendront dans notre commune. Y a-t-il une façon de valoriser la venue de ces athlètes ?

- **Romain LACHENS** : Tout à fait. Nous allons communiquer sur le sujet des venues d'athlètes dans les deux prochaines semaines. Nous lancerons des numéros WhatsApp pour que la population puisse envoyer des messages de soutien aux athlètes. Les communes pourront aussi mettre en place des évènements avec les sportifs, par exemple une course de 2024 mètres avec les habitants et les athlètes. Le COJO pourra relayer ce type d'évènements. Il pourra également se déplacer dans les territoires. Le COJO est intéressé par le fait de savoir en amont, les évènements organisés par une commune. Pour finir, nous sommes en train de finaliser le kit de communication « Terre de Jeux 2024 » à destination des collectivités territoriales.

COMMISSION SPORT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2021

- **Johann PELLICOT** : Notre direction de la communication peut orienter les journalistes qui nous sollicitent vers des communes qui feraient des actions avec des athlètes notamment. Nous pourrions communiquer aux élus nos coordonnées électroniques pour qu'ils puissent informer notre pôle communication, de leurs évènements sportifs.

Témoignage de Armelle JULIARD-GENDARME, adjointe au Maire-Sports et Ecole Municipale des Sports de Boulogne-Billancourt :

- A Boulogne-Billancourt, un athlète en situation de handicap est parti seul au Japon pour les JOP. Habituellement, sa femme l'accompagnait pour l'aider, mais cette année, ce n'était pas possible. Heureusement, une association japonaise de Boulogne s'entraînait sur le même terrain de football que lui. Nous les avons donc mis en relation. Un lien s'est créé entre l'association et l'athlète. Une personne de l'association l'a accueilli au Japon. L'athlète nous dit aujourd'hui qu'il est très content.

CONCLUSION :

Raphaël PRACA remercie tous les intervenants, ainsi que **Marion CLAUSSE**² qui a répondu de manière active aux questions posées dans le tchat. Il indique que les élus peuvent envoyer d'autres questions aux services de l'AMIF qui se chargeront de les transmettre aux intervenants.

Cette commission est en théorie la dernière de l'année 2020/2021. Les élus peuvent bien sûr faire remonter leurs idées ou besoins à l'AMIF qui pourront éventuellement être traités dans la programmation de l'année prochaine.

Raphaël PRACA souhaite un bel été à tout le monde et donne rendez-vous aux élus en septembre.

Romain LACHENS remercie également tous les élus et rappelle l'importance pour le comité de ces retours de terrain des élus.

FIN DE SEANCE

² Marion CLAUSSE est chargée de mission-Engagement des territoires au sein du COJO.